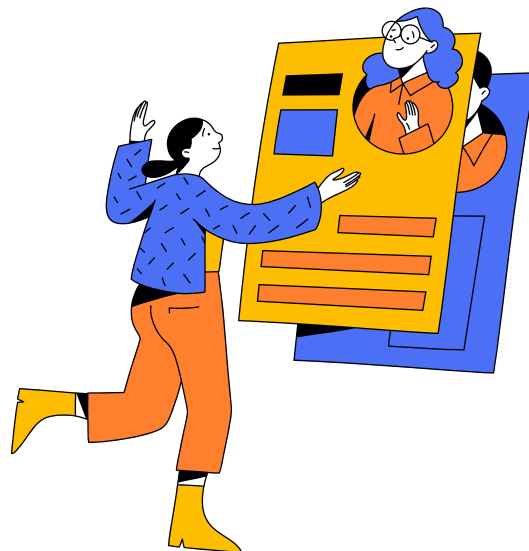


PILIERI DIDACTIQUES ET INFORMATIFS



# Compter sur moi-même

Un parcours d'éducation économique et  
financière pour une nouvelle autonomie



# TABLE DES MATIÈRES

**Le Travail** **p.1**

**La Banque -** **p.15**

**Comptes courants et**

**instruments**

**bancaires**

**Le Notaire** **p.28**

**L'épicerie** **p.33**

# Le travail

## L'office pour l'emploi

*Selon le décret législatif n° 150/2015:*

- il facilite l'adéquation entre l'offre et la demande de travail
- il offre des services gratuits aux demandeurs d'emploi qui ont besoin d'aide pour choisir un parcours de formation et/ou d'emploi, ainsi qu'aux entreprises à la recherche de personnel



**Pour vous inscrire** à l'agence pour l'emploi, vous devez disposer:

- Une **carte d'identité** ou un **passport**
- Un **permis de séjour** (s'il a expiré, vous pouvez vous inscrire avec une copie de la demande de renouvellement)
- Une **carte d'assurance maladie** avec le code fiscal

# Le travail

## L'office pour l'emploi



À **Pise**, l'agence pour l'emploi est  
située **Via Cesare Battisti 14**

**tel: 055 19985121**

**centro.impiegopisa@arti.toscana.it**

Pour les autres provinces:

<https://arti.toscana.it/recapiti-cpi>



entrée principale du siège de Pise

# Le travail

## La recherche



- formulaire sur le site de l'Office de l'emploi

### Elenco Offerte di Lavoro

Descrizione qualifica:  Tipo offerta:  Tipo contratto:

Localizzazione sede di lavoro

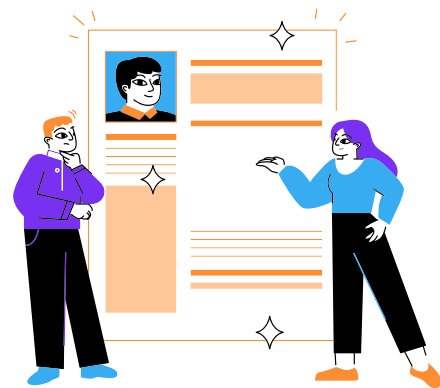
Competenza amministrativa e codice offerta

Condividi Ricerca Azzera Ricerca Cerca

Provenienza	Codice Offerta	Tipo offerta	Tipo contratto	Qualifica - Descrizione qualifica	Sede di lavoro	Scadenza
Nessuna Offerta soddisfa i criteri di ricerca						

- par le biais d'annonces, de réseaux sociaux (Linkedin), de relations (amis et famille) et de la consultation d'autres organismes

**Préparez un CV clair et actualisé** et n'oubliez pas qu'il sera votre **carte de visite** auprès de vos futurs employeurs !



# Le travail

## La recherche



Par l'intermédiaire de l'Office pour l'emploi, il est possible, après inscription, de demander le statut de chômeur par le biais de la **déclaration de disponibilité immédiate (DDI)**: un pacte pour l'emploi est conclu entre la personne et l'Office.

Le chômeur se rend disponible pour participer aux initiatives de recherche active d'emploi promues par l'Office et certifie sa disponibilité immédiate pour le travail.

### **Le statut de chômeur prend fin**

lorsque la personne trouve un emploi et **est refusé** lorsqu'elle ne respecte pas les engagements pris dans le cadre du pacte pour l'emploi et/ou refuse une offre d'emploi appropriée



# Le travail

## Le contrat de travail

est le **document officiel** sur lequel repose l'ensemble de la relation de travail entre vous (l'employé) et l'entreprise qui vous embauche

En Italie, il existe différents **types de contrats** :

- contrat à durée indéterminée
- contrat à durée déterminée
- contrat à temps partiel
- contrat de stage
- contrat sur appel
- contrat d'apprentissage
- contrat de collaboration coordonnée et continue
- contrat de service occasionnel
- contrat de travaux privés (pour l'achèvement d'un ouvrage).



**Il est essentiel de lire  
attentivement le contrat  
et de le signer !**



# Le travail

## Le contrat de travail

à durée  
indéterminée

le contrat à durée indéterminée signifie que l'**embauche est définitive** : il n'y a pas de date de fin ! Il peut y avoir une période d'essai pour l'employé qui ne dépasse pas 6 mois

à durée  
déterminée

le contrat à durée déterminée a une **durée minimale** de 12 jours et est renouvelable quatre fois sans dépasser une durée totale de 12 mois

à temps  
partiel

par rapport au contrat à durée déterminée, la **répartition du temps** change : 20 à 30 heures par semaine au lieu de 40

de service  
occasionnel

pour différentes catégories professionnelles. Il comporte des **limites économiques** : la rémunération totale du travailleur ne peut dépasser 5 000 euros par an.



# Le travail

## Le contract de travail

sur appel

le contrat se caractérise par la **disponibilité du salarié** lorsque l'employeur l'appelle (il doit être prévenu au moins un jour à l'avance). Après 400 jours de travail sur trois ans, il devient un contrat à durée indéterminée.

de stage

il s'agit d'une **formation à l'emploi**. Il en existe différents types en fonction de l'objectif du travailleur

apprentissage

destiné aux **jeunes de 15 à 29 ans**, il offre un salaire minimum et une formation professionnelle. Il a une durée variable selon le type de

collaboration  
continue

le travailleur a une relation continue avec le même employeur mais **travaille de manière autonome** (il choisit le moment, le mode, le lieu, etc.)

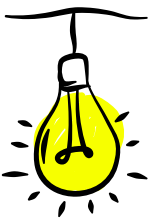
# Le travail

## Le bulletin de salaire

est le document attestant de la **rémunération** perçue pour le travail effectué. Il est remis mensuellement au salarié et contient tous les détails de ses revenus et cotisations

Dati del dipendente		Dati dell'azienda		Dati del periodo		Rendite e redditi	
Codice	Cognome e Nome	Codice fiscale	Denominazione	Periodo	Data inizio	Data fine	Importo
01	ROSSI MARIA	487043210	ROSSI MARIA S.p.A.	APRILE 2012	01/04/2012	30/04/2012	1,431.97
02	Dati del contratto			Dati del periodo		Rendite e redditi	
03	CATEGORIA			04	05	06	07
08	RISULTATO			09	10	11	12
13	Rendite e redditi			Dati del periodo		Rendite e redditi	
14	15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28	29
30	31	32	33	34	35	36	37
38	39	40	41	42	43	44	45
46	47	48	49	50	51	52	53
54	55	56	57	58	59	60	61
62	63	64	65	66	67	68	69
70	71	72	73	74	75	76	77
78	79	80	81	82	83	84	85
86	87	88	89	90	91	92	93
94	95	96	97	98	99	100	101
102	103	104	105	106	107	108	109
110	111	112	113	114	115	116	117
118	119	120	121	122	123	124	125
126	127	128	129	130	131	132	133
134	135	136	137	138	139	140	141
142	143	144	145	146	147	148	149
150	151	152	153	154	155	156	157
158	159	160	161	162	163	164	165
166	167	168	169	170	171	172	173
174	175	176	177	178	179	180	181
182	183	184	185	186	187	188	189
190	191	192	193	194	195	196	197
198	199	200	201	202	203	204	205
206	207	208	209	210	211	212	213
214	215	216	217	218	219	220	221
222	223	224	225	226	227	228	229
230	231	232	233	234	235	236	237
238	239	240	241	242	243	244	245
246	247	248	249	250	251	252	253
254	255	256	257	258	259	260	261
262	263	264	265	266	267	268	269
270	271	272	273	274	275	276	277
278	279	280	281	282	283	284	285
286	287	288	289	290	291	292	293
294	295	296	297	298	299	300	301
302	303	304	305	306	307	308	309
310	311	312	313	314	315	316	317
318	319	320	321	322	323	324	325
326	327	328	329	330	331	332	333
334	335	336	337	338	339	340	341
342	343	344	345	346	347	348	349
350	351	352	353	354	355	356	357
358	359	360	361	362	363	364	365
366	367	368	369	370	371	372	373
374	375	376	377	378	379	380	381
382	383	384	385	386	387	388	389
390	391	392	393	394	395	396	397
398	399	400	401	402	403	404	405
406	407	408	409	410	411	412	413
414	415	416	417	418	419	420	421
422	423	424	425	426	427	428	429
430	431	432	433	434	435	436	437
438	439	440	441	442	443	444	445
446	447	448	449	450	451	452	453
454	455	456	457	458	459	460	461
462	463	464	465	466	467	468	469
470	471	472	473	474	475	476	477
478	479	480	481	482	483	484	485
486	487	488	489	490	491	492	493
494	495	496	497	498	499	500	501
502	503	504	505	506	507	508	509
510	511	512	513	514	515	516	517
518	519	520	521	522	523	524	525
526	527	528	529	530	531	532	533
534	535	536	537	538	539	540	541
542	543	544	545	546	547	548	549
550	551	552	553	554	555	556	557
558	559	560	561	562	563	564	565
566	567	568	569	570	571	572	573
574	575	576	577	578	579	580	581
582	583	584	585	586	587	588	589
590	591	592	593	594	595	596	597
598	599	600	601	602	603	604	605
606	607	608	609	610	611	612	613
614	615	616	617	618	619	620	621
622	623	624	625	626	627	628	629
630	631	632	633	634	635	636	637
638	639	640	641	642	643	644	645
646	647	648	649	650	651	652	653
654	655	656	657	658	659	660	661
662	663	664	665	666	667	668	669
670	671	672	673	674	675	676	677
678	679	680	681	682	683	684	685
686	687	688	689	690	691	692	693
694	695	696	697	698	699	700	701
702	703	704	705	706	707	708	709
710	711	712	713	714	715	716	717
718	719	720	721	722	723	724	725
726	727	728	729	730	731	732	733
734	735	736	737	738	739	740	741
742	743	744	745	746	747	748	749
750	751	752	753	754	755	756	757
758	759	760	761	762	763	764	765
766	767	768	769	770	771	772	773
774	775	776	777	778	779	780	781
782	783	784	785	786	787	788	789
790	791	792	793	794	795	796	797
798	799	800	801	802	803	804	805
806	807	808	809	810	811	812	813
814	815	816	817	818	819	820	821
822	823	824	825	826	827	828	829
830	831	832	833	834	835	836	837
838	839	840	841	842	843	844	845
846	847	848	849	850	851	852	853
854	855	856	857	858	859	860	861
862	863	864	865	866	867	868	869
870	871	872	873	874	875	876	877
878	879	880	881	882	883	884	885
886	887	888	889	890	891	892	893
894	895	896	897	898	899	900	901
902	903	904	905	906	907	908	909
910	911	912	913	914	915	916	917
918	919	920	921	922	923	924	925
926	927	928	929	930	931	932	933
934	935	936	937	938	939	940	941
942	943	944	945	946	947	948	949
950	951	952	953	954	955	956	957
958	959	960	961	962	963	964	965
966	967	968	969	970	971	972	973
974	975	976	977	978	979	980	981
982	983	984	985	986	987	988	989
990	991	992	993	994	995	996	997
998	999	1000					

exemple de modèle tiré de l'internet



il est important de vérifier votre fiche de paie en détail. Votre avocat ou un syndicat peut vous y aider !

# Le travail

## Le bulletin de salaire

ce document contient:

- les données personnelles du travailleur et certaines données de l'entreprise
- le **niveau d'encadrement** du travailleur et le C.C.N.L. appliqué par l'entreprise

**À chaque niveau de cadre correspond une rémunération économique spécifique. Le niveau cadre doit figurer dans le contrat de travail !**



- le salaire minimum calculé sur la base du remboursement des congés, de l'augmentation de la prime d'ancienneté, de l'indemnité de vie chère (pour ne citer que quelques exemples)
- la détermination du montant journalier et horaire du salaire - le système de rémunération (horaire ou mensuel)
- les cotisations et les déductions fiscales

# Le travail

## Le niveau du cadre

Qu'est-ce que la C.C.N.L. ?  
signifie **Convention  
Collective Nationale de  
Travail.**

Les C.C.N.L. sont des contrats de travail conclus par les organisations représentant les intérêts des employeurs et les associations représentant les travailleurs, qui diffèrent selon les catégories.

Ces organisations et associations sont appelées syndicats. Une fois le contrat de travail signé, il est transmis aux syndicats qui protègent les droits des travailleurs

# Le travail

## Les syndicats

L'employé n'est pas obligé de s'affilier à un syndicat. S'il le souhaite, il peut adhérer au syndicat national qui suit la catégorie professionnelle et le secteur de production qu'il a choisis avec l'emploi.

Le **syndicat CGIL** offre divers services à ses membres, dont le contrôle périodique des fiches de paie!

## INPS

L'Institut national de sécurité sociale (l'une des institutions de sécurité sociale les plus importantes et les plus complexes d'Europe) offre aide et soutien à tous les citoyens pour la protection de leurs droits économiques et sociaux dans le domaine de l'emploi

# Le travail

## INAIL

Institut national d'assurance contre les accidents du travail. Nous avons le droit de réclamer des indemnités de maladie à notre employeur!



### **N'oubliez pas:**

avec un contrat de travail, les protections et garanties déclarées par les syndicats et les institutions de sécurité sociale vous reviennent de droit!

# Le travail

## Démission et droits

L'INPS verse des allocations de chômage mensuelles (NASPI). Elles doivent être demandées dans les cas suivants:

- le contrat de travail a expiré et n'est pas renouvelé
- l'employé est licencié avant la fin du contrat
- l'employé démissionne pour **cause de licenciement volontaire justifié**



### Par exemple :

- 1) L'employeur ne vous paie pas tous les mois (*un mois de retard suffit!*) ou le salaire n'est pas le même que celui établi dans le contrat de travail
- 2) Mauvais comportement de la part de l'employeur

# Le travail

## Démission et droits



**Que faut-il faire avant de démissionner pour un licenciement volontaire justifié ?**

1) En cas de non-paiement du salaire, vous devez prouver que le paiement mensuel a été demandé à l'employeur (*l'échange de messages peut constituer une preuve!*)

2) En cas de faute commise par l'employeur, vous devez obtenir des preuves de la part de vos collègues. (*il n'est pas toujours facile de les obtenir, mais nous avons le droit de les dénoncer!*)



# Le travail

## Démission et droits

Pour chaque mois de travail, le salarié accumule un pourcentage d'argent qui correspond à la **prestation démission** (TFR). Nous avons le droit de le recevoir et il doit être payé à la fin du contrat de travail. (Ce pourcentage est indiqué sur la fiche de paie!)

**Lorsque vous décidez de démissionner, vous bénéficiez de l'indemnité de démission, mais vous ne recevez pas NASPI!**

Il est important de rappeler que les démissions volontaires doivent toujours être déclarées par **voie électronique** à l'employeur via l'INPS.



# La banque

## Le compte courant

C'est l'instrument financier qui permet de contrôler ses finances. Il peut être individuel ou partagé. *Ouvrir un compte courant est un droit!*

**Chaque opération sur le compte courant a un coût.** Demandez donc toujours à la banque quel type de compte courant vous convient le mieux. Par exemple, en fonction de votre ISEE, l'ouverture d'un compte courant peut être gratuite mais assortie de limitations d'opérations.

Il n'existe pas actuellement de **service de médiation** linguistique et culturelle au sein des banques.

Adressez-vous à un notaire de confiance ou faites-vous accompagner par un ami qui connaît la langue !



# La banque

## Le compte courant

il peut être:

- **ordinaire** (coût pour chaque opération individuelle)
- **forfaitaire** (coût fixe pour les opérations et les services bancaires)
- **compte de base** (a une opérativité limitée mais peut être gratuit avec un **ISEE** inférieur à 11 600,00 € ou des retraités jusqu'à 18 000,00 € brut)
- **conventionné** (remises et soutiens pour des catégories de clients. Par exemple: membres de la CGIL)

**ISEE: outil utile pour comprendre la situation économique du ménage et, en général, le revenu du citoyen individuel ou du citoyen.**

# La banque

## Le compte courant

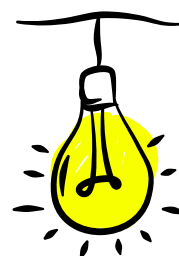
Le Compte courant est utilisé pour:

- les retraits d'argent, les virements (dépôts) et le débit de factures, par le biais du code **IBAN**
- les paiements physiques (dans les magasins, les supermarchés, etc.) par le biais de la carte **Bancomat**, délivrée par la banque lors de l'ouverture d'un compte courant

il n'est pas utilisé pour:

- l'émission de chèques (*pour cela, il faut un livret spécifique!*), l'ouverture d'un dépôt de titres, l'obtention d'une ligne de crédit ou d'un découvert (*c'est-à-dire la demande d'une somme d'argent octroyée par la banque*)

**il peut être annulé sans frais  
et sans pénalité !**



# La banque

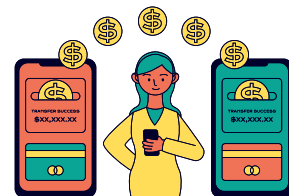
## IBAN

International Bank Account Number

Composizione Codice Iban



Le code IBAN est lié au compte à vue. Il **peut être partagé** avec d'autres personnes pour envoyer ou recevoir de l'argent. **Par exemple : votre employeur peut vous envoyer votre salaire via le code IBAN !**



## Homebanking

En téléchargeant l'application de la banque de votre choix, vous pouvez effectuer certaines opérations en ligne. Par exemple, vous pouvez effectuer des virements, consulter le solde de votre compte à vue, recevoir votre extrait de compte, avoir votre code IBAN à portée de main

# La banque

## Les cartes de paiement

sont des instruments liés au compte courant pour effectuer des paiements « physiques ». Par exemple : dans les magasins, au supermarché, via les points de vente, etc.

Les cartes sont les suivantes:

- le **Bancomat** (vous le recevez à l'ouverture de tout compte à vue. Elle peut être utilisée dans les limites de l'argent qui se trouve sur votre compte à vue)
- la carte **prépayée** (peut également être utilisée sans ouvrir de compte à vue. En fait, une carte prépayée peut également être achetée au bureau de Poste Italienne. Elle est recommandée pour les achats en ligne!)
- la carte de **crédit** (plus chère!)
- le chéquier (banque/poste)

**Les deux derniers ne sont pas inclus dans le compte courant de base.**

**Certaines cartes sont assorties  
d'une cotisation annuelle!**



# La banque

## Les mots de passe



- ne les communiquez à personne, sauf à une personne de confiance!
- n'oubliez pas de les conserver dans un **endroit sûr**, où vous seul pouvez y accéder facilement (pas sur votre téléphone portable!)
- lorsque vous ouvrez votre compte courant, vous recevez des **codes d'activation** que vous pouvez remplacer par les mots de passe que vous préférez après votre première connexion
- pour utiliser la banque à domicile, on vous demande une **authentification «forte»** (à l'aide de codes de sécurité instantanés) en plus des mots de passe d'accès que vous choisissez.

# La banque

## Les mots de passe

### Attention aux escroqueries en ligne!

- 1) à chaque **mouvement suspect** (par exemple, un paiement que vous ne reconnaissez pas), contactez la banque et bloquez les cartes!
- 2) Lorsque vous recevez un **SMS** de la banque, ne répondez pas! C'est généralement une arnaque, les banques n'envoient pas de SMS.
- 3) Ne sauvegardez pas les données de votre carte sur des sites en ligne, elles pourraient être clonées!





# La banque

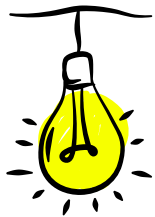
## Demande de prêt

Vous pouvez demander à la banque un prêt:

- **hypothécaire** (pour acheter une maison)
- **basé sur le crédit à la consommation** (pour acheter une voiture, un cours de langue, un appareil électroménager, etc.)
- et d'autres types...

N'oubliez pas que lorsque vous demandez un prêt, il est important d'**analyser la situation financière** dans laquelle vous vous trouvez!

Il est essentiel de ne pas trop s'endetter



Si la mensualité du prêt devient trop élevée au fil du temps, par rapport à vos possibilités financières, il est possible de

**renégocier** avec la banque ou

l'intermédiaire avec lequel le prêt a été contracté

**Contactez différentes banques pour comparer les options de prêt!**



# La banque

## L'hypothèque

- peut avoir une **durée variable**: minimum 5 ans -maximum 40 ans
- peut être à **taux fixe** (mensualité constante) ou à taux **variable**
- généralement, **80%** (voire 100% dans certains cas) de la valeur du bien est financée
- plus la durée du prêt est longue, plus la mensualité coûtera cher (*mais il y a plus d'intérêts!*)
- les **frais annexes** (= à payer en plus du prêt) doivent toujours être pris en compte. Par exemple: frais de notaire, frais d'expertise technique, polices d'assurance, etc.
- Il peut être nécessaire qu'une personne de confiance se porte garante du paiement du prêt.

# La banque

## Crédit à la consommation

- lorsqu'il est nécessaire d'acheter une voiture ou un appareil électrique, par exemple, ou de suivre un cours de langue, ou pour faire face à des périodes de manque de liquidités (= pas d'argent)
- le **montant** accordé peut varier de 200,00 € à 75 000,00 € peut être demandé **sous la forme**: d'un prêt à tempérament, adossé à un compte à vue, à un cinquième du salaire ou à une carte de crédit revolving (--> carte de crédit à tempérament)



# La banque

## Avant de demander le prêt

- 1) faites une liste de vos **besoins** et de vos **priorités**
- 2) les mensualités du prêt ne doivent pas dépasser **30%** de votre salaire
- 3) comparez et évaluez le TAEG

Qu'est-ce que le TAEG ?  
signifie **Taux Annuel  
Effectif Global**

Indique le coût réel du prêt sur une base annuelle (comprend également les frais et commissions)

Le TAEG doit être publié sur la **fiche d'information**, c'est une obligation légale! Demandez à plusieurs banques de comparer et de choisir celle qui vous convient le mieux.



# La banque

## Après l'obtention du prêt

- 1) vous avez le **droit de résilier** le contrat de prêt dans les 14 jours suivant la signature
- 2) en cas de situation économique grave, vous pouvez **suspendre le prêt**
- 3) vous avez la possibilité de **transférer gratuitement** le prêt à un autre intermédiaire/banque
- 4) vous pouvez à tout moment rembourser une partie ou la totalité du prêt en une seule fois.

Il est essentiel de **bien comprendre** ce qu'implique la mise en place d'un prêt dans votre vie. Si vous n'êtes pas sûr de vous ou si vous avez du mal à comprendre ce que vous signez, demandez toujours à un ami ou à une personne de confiance!  
Soyez toujours vigilant!



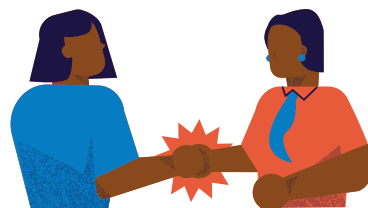
# Le notaire

## Qui est-il? Que fait-il?

Le notaire public exerce le contrôle de la légalité des actes et des volontés des personnes. Par le biais des actes notariés, il garantit l'exécution correcte de la loi.

La figure du notaire est présente dans diverses situations. Par exemple, lors de l'achat d'une maison, de l'ouverture d'une entreprise, de la rédaction et de la lecture d'un testament, etc.

Cette personne joue un rôle important dans les moments décisifs de votre vie, **choisissez un notaire de confiance!**



# Le notaire

## Acheter une maison

Après avoir demandé et obtenu le prêt auprès de la banque, une **proposition d'achat** du bien choisi doit être faite aux propriétaires. Lorsque la proposition est acceptée, un **contrat préliminaire** doit être signé, engageant le vendeur et l'acheteur à réaliser la transaction. Enfin, il y a la signature du **contrat définitif**

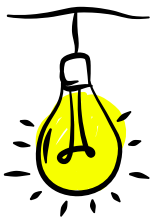
Le choix du notaire lors de l'achat d'une maison ne doit pas être guidé par l'agence immobilière ou la banque, mais uniquement par vous! Ce figure doit cependant être présente à toutes les étapes!



# Le notaire

## Le mariage

le notaire intervient également sur la documentation de la **communauté** ou de la **séparation de biens** lors de la décision de se marier. Dans le premier cas, tous les biens acquis pendant le mariage (même si ce n'est que par l'un des conjoints) sont communs. Dans le second cas, c'est l'inverse: les biens acquis seront la propriété de l'époux qui les achète.



En général, si le notaire n'est pas invité à préciser la séparation de biens, le mariage a lieu sous le régime de la communauté de biens. **Vous trouverez cette précision dans l'acte de mariage!**



# Le notaire

## vivre ensemble

Lorsque l'on vit en concubinage mais que l'on n'est pas marié, il est possible de signer, en présence d'un notaire, un **contrat de partenariat**: il s'agit de formaliser les règles, les droits et les devoirs à respecter par les deux concubins pendant la durée du concubinage et jusqu'à sa fin.

## vivre en location

Le bail (ou **contrat de location**): entre un propriétaire et un locataire doit être signé par les deux parties, puis soumis à l'administration fiscale.

## les enfants

les enfants nés dans le cadre du mariage sont automatiquement reconnus par les deux époux. En revanche, lorsqu'on n'est pas marié, il est nécessaire de faire une **déclaration écrite** pour reconnaître les enfants

# Le notaire

## Le testament

La présence du notaire est également importante pour l'enregistrement d'un testament: un instrument qui vous permet de décider, en toute indépendance, de l'avenir de vos biens après votre mort.

En présence d'un notaire, il est également possible de faire une D.A.T. (Disposizione Anticipata di Trattamento) pour décider à l'avance des soins médicaux et du traitement au cas où vous ne seriez plus en mesure de prendre des décisions.



# L'èpicerie

## “Coop” supermarché

Le nom Coop signifie *coopérative* et c'est l'un des supermarchés les plus connus de Toscane. La **carte de membre** peut être demandée dans tous les magasins Coop. Le fait d'être membre permet de bénéficier de réductions et de promotions sur les produits et bien plus encore! Pour faire la carte, il faut une pièce d'identité. La carte coûte 25 euros à payer au moment de la demande (*il ne s'agit pas d'un paiement mensuel!*). La carte n'est jamais périmée et vous pouvez décider de la rendre à tout moment, et les frais d'adhésion vous seront remboursés.



# L'épicerie

## Les produits

Les produits de marque Coop mettent l'accent sur la bonté, la sécurité alimentaire, l'éthique des travailleurs et le respect de l'environnement. Ils sont regroupés en différentes lignes, en fonction de leurs caractéristiques

## “Gli Spesotti”

C'est l'une des gammes les moins chères. Elle comprend une gamme de produits pour différents usages et est très bon marché par rapport à d'autres marques dans les supermarchés.

Recherchez  
l'étiquette  
«Gli Spesotti»  
sur l'emballage!



# L'èpicerie

## Coop pour les écoles

Avec la carte de membre, vous bénéficiez d'une **réduction sur les livres scolaires** pour vos fils et vos filles. En plus des réductions sur d'autres livres, dictionnaires, cahiers d'exercice...



Le lien de référence pour plus d'informations sur la réservation des livres scolaires :

**[www.librochevuoitu.it](http://www.librochevuoitu.it)**

# L'épicerie

## Salvatempo

À l'entrée du supermarché, vous trouverez l'outil de **gain de temps**. Il est activé avec votre carte de membre et vous permet de gagner du temps à la caisse: il vous suffit d'enregistrer chaque produit avec le code-barres pendant que vous faites vos courses et de présenter l'outil à la « caisse rapide » sans avoir à passer en revue chaque produit à la caisse. De plus, vous pouvez voir la valeur partielle de votre chariot tout au long de vos courses !

Il peut arriver que l'instrument demande un «contrôle manuel», de sorte que vous devez passer à la caisse normale et passer chaque produit. Cela se produit de manière aléatoire !



# L'épicerie

## L'étiquette

C'est la carte d'identité du produit! Sur l'étiquette du produit, vous trouverez toutes les informations nécessaires pour faire un choix éclairé

L'étiquette détaillée contient:

- le **nom du produit** (différent du nom commercial!) Exemple: *Croissant au levain et à la crème de citron*
- tous les **ingrédients**, classés par ordre décroissant de poids
- les **allergènes** qui diffèrent des ingrédients parce qu'ils sont écrits dans une couleur et/ou une forme différente (généralement en gras !)
- les **additifs** qui peuvent donner de la couleur, sucrer ou conserver le produit
- les **recommandations** pour la conservation du produit avant et après ouverture

# L'épicerie

## L'étiquette

- la mention «**à consommer de préférence avant**», qui n'est pas la même que la date de péremption après laquelle un produit n'est pas bon pour la santé. **Généralement, la date de péremption figure sur le dessus de l'emballage du produit et non sur l'étiquette et indique: «à consommer de préférence avant»**
- les **valeurs nutritionnelles** qui indiquent la valeur énergétique, la quantité de glucides, de protéines, de sucres, de graisses, etc. contenues dans le produit
- le **mode d'emploi et les conseils** de cuisson
- toutes les coordonnées de la **personne responsable** de la production (généralement le nom du fabricant ou du distributeur)
- les **marques de garantie** l'origine du produit
- le titre alcoométrique (s'il contient de l'alcool)



# L'épicerie

## L'étiquette

En plus de bien lire l'étiquetage, vous pouvez demander aux employés de Coop des informations supplémentaires sur les produits non emballés (frais !), utiliser les machines disponibles dans le supermarché pour obtenir des informations supplémentaires sur le produit et demander des informations supplémentaires aux employés de Coop!



